

## Demande d'Explication sur le lissage des heures !!!

Le 09 octobre 2026

Au Centre Pénitentiaire de la Seine-Saint-Denis, le lissage des 36 heures mensuelles était une pratique reconnue, appliquée et parfaitement intégrée au fonctionnement de l'établissement. Pourtant, du jour au lendemain, sans concertation, sans information préalable et sans justification valable, **la direction a décidé de mettre fin** à ce dispositif.

### POURQUOI CETTE EXCEPTION AU CP DE LA SEINE-SAINT-DENIS ?

Alors que l'ensemble des établissements de notre DISP applique ce dispositif de lissage, notre établissement fait figure d'exception. Cette différence de traitement est totalement injustifiable. Atteinte à l'organisation de la vie familiale et remise en cause d'un acquis appliqué depuis plusieurs années.

### UFAP UNSa JUSTICE EXIGE DES RÉPONSES !

Les agents ont le droit à la transparence. **L'UFAP UNSa Justice** Demande une **E**xplication claire et immédiate, les fondements réglementaires de cette suppression, les motifs organisationnels justifiant cette décision.

### UFAP UNSa JUSTICE NE LÂCHERA RIEN !

**Cette situation est une véritable marque de mépris envers les  
personnels.**

**L'UFAP UNSa Justice** utilisera tous les leviers nécessaires pour obtenir le rétablissement du lissage des 36 heures et faire respecter les droits des agents.

Le Bureau Local **UFAP UNSa Justice**